

Le Comité a été convoqué en session ordinaire le 09 mars 2018 pour la séance du 21 mars 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Vote du budget primitif 2018
- 2) Modification du règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative
- 3) Avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés
- 4) Avenant n°1 à la promesse de bail pour le terrain mis à disposition pour la réalisation d'une centrale solaire à Guignen
- 5) Candidature du Smictom pour l'appel à projet Territoire Economie en Ressources (TER) lancé par l'ADEME
- 6) Création d'emploi : avancement de grade 2018
- 7) Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : compte rendu au Comité
- 8) Questions diverses



L'an deux mille dix-huit, le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 09 mars 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, LAURENT Yann, MENUET Didier, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, CROSLARD Pascal, QUINTIN Annie, LERAY Loïc, GARCIA Joël, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, THOMAS Franck, ROBERT Céline, JOUIN Alain,

POUVOIRS : LEBAIN Alexandre à HUBERT Armelle, MORICEAU Marie-Françoise à GAUDICHON Jean-Michel, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph à CROSLARD Pascal, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, REBOUX Pierre-Yves à LERAY Loïc, CHEVAL Véronique à THOMAS Franck, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MAHE Yvon à GEFFLOT Bernard,

ABSENTS : COTTIER Catherine, THEAUDIERE Éric, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, MAHE Roseline, PITRE Rémi, HALLIER Catherine,



La Présidente demande en début de séance pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
Délégation du comité syndical au bureau pour opter pour l'assujettissement à la TVA

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ajout de ce point

18.12: Vote du budget primitif 2018

La Présidente propose à l'assemblée de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'établissent de la manière suivante :

- ⇒ Section de fonctionnement : 9 771 000 euros
- ⇒ Section d'investissement : 2 996 435 euros.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve par 41 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention le projet de budget 2018.



18.13: Délégation du comité syndical au bureau pour opter pour l'assujettissement à la TVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

Vu les statuts du Smictom des Pays de Vilaine, notamment l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 portant modification des statuts du Smictom,

Vu le règlement intérieur de l'assemblée du Smictom des Pays de Vilaine, notamment l'article 3, adopté par délibération n°15.39 du 24 juin 2015,

Vu la délibération n°17.12 du 1^{er} mars 2017, donnant délégation du Comité Syndical à la Présidente et aux Vice-Présidents,

La présidente propose aux membres du Comité présents d'attribuer la délégation suivante au Bureau du Smictom :

- décider de l'option à l'assujettissement à la TVA pour l'opération « réseau des recycleries ».

Chaque décision prise dans le cadre de la présente délégation sera rapportée au Comité Syndical.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délégation au bureau.



18.14: Modification du règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative

La Présidente expose à l'assemblée les objectifs des modifications apportées au règlement de collecte et de facturation. Il s'agit de :

- Mettre en cohérence la partie du règlement qui porte sur la « collecte des déchets ménagers et assimilés » et la partie « facturation » dans le but d'harmoniser le document
- Mieux structurer les thématiques abordées
- Ajouter les recommandations juridiques et techniques, après avis d'experts
- Modifier le contenu:
 - Avec l'apport d'éléments juridiques notamment en cas de contestation
 - Pour tenir compte des nouvelles règles de facturation et des nouvelles modalités liées au changement de logiciel de facturation

Les modifications significatives du règlement portent sur :

- Les justificatifs à produire lors d'un déménagement, dont la liste est alléger dans certains cas
- Les modalités de facturation des usagers sans équipement, le cas échéant

- Les délais de réclamations
- Les dates de prise en compte des changements de situation dans la facturation
- La simplification des règles (levées, cas particuliers)

Le règlement prévoit enfin de confier l'examen de certains cas particuliers par une « commission de recours » dont la composition est définie à l'article 19.

Le règlement complet est joint en annexe.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote à 39 voix pour, 0 contre et 3 abstentions l'adoption du nouveau règlement de collecte et de facturation.



18.15: Avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

Suite à l'affectation d'un agent à temps partiel permanent en lieu et place d'un recours ponctuel à du personnel intérimaire, la société COVED en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés pour le compte du Smictom des Pays de Vilaine, consent à procéder à un avenant à la baisse sur le marché de collecte.

Cet avenant se traduit par la modification suivante apportée au BPU :

Variante 2 – Mise en place d'une bennette pour la gestion des points noirs - I - 15 : Collecte en bennette et déchargement des ordures ménagères résiduelles au quai de transfert de la collectivité en C0.5 – partie fixe

Ancien prix : 1 125 €/mois

Nouveau prix : 875 €/mois

Le montant de la réduction consentie est de 3 000 € HT par an sur une année complète.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.



18.16: Avenant n°1 à la promesse de bail pour le terrain mis à disposition pour la réalisation d'une centrale solaire à Guignen

Pour permettre au titulaire du projet de Centrale solaire sur l'ancien centre d'enfouissement de Guignen (La société Ker Héol) de poursuivre le développement de ce projet, il est proposé au Comité Syndical de prolonger la promesse de bail, initialement accordée jusqu'au 25 mai 2018, jusqu'au 31 décembre 2019.

Quelques modifications mineures sont ajoutées à l'avenant sur la possibilité de transfert de la promesse de bail et une précision est apportée sur la délimitation du terrain concerné par le projet.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve par 41 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention cette proposition et autorise la Présidente à signer avec Ker Héol un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2019.



18.17: Candidature du Smictom pour l'appel à projet Territoire Econome en Ressources (TER) lancé par l'ADEME

Suite à la présentation par la Présidente des modalités de participation à l'appel à projets « Territoire Econome en Ressources » organisé par l'ADEME Bretagne, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la candidature du Smictom des Pays de Vilaine pour la date du 29 mars 2018 et autorise la Présidente à :

- Déposer un dossier de candidature pour le 29 mars 2018
- Pouvoir engager financièrement le projet présenté à travers le lancement d'une « étude de préfiguration » (phase 1 de l'appel à projets)

- Prévoir la somme de 30 000€ au budget 2018
- Solliciter auprès de l'ADEME une subvention de 70 % au titre de l'appel à projets pour la réalisation de l'étude



18.18: Création d'emploi : avancement de grade 2018

Mme la Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Vu, le tableau de proposition d'avancement de grade,

Vu la délibération n°17.31 du 27 septembre 2017 fixant les ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire qui se tiendra le 27 mars 2018,

Vu le tableau des effectifs,

La Présidente propose à l'assemblée dans l'attente de l'avis de la CAP et pour pouvoir procéder aux avancements de grade dès réception des avis de la CAP:

- la création d'un poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- la création d'un poste sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe,
- de modifier le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les anciens grades seront supprimés après avis favorable de la CAP, au prochain comité syndical.
L'assemblée, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette proposition.



18.19: Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : compte rendu au Comité

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Comité Syndical, la Présidente informe l'assemblée des décisions suivantes :

Date de la décision	Nature	Tiers	Montant TTC (sup à 2 000 TTC)
08/02/2018	Changement de nom : SOBREC devient VALOREIZH	VALOREIZH	pas d'incidence financière
23/02/2018	Emprunt de 600 000 €	CMB	600 000 €
09/03/2018	Ligne de trésorerie de 500 000 €	LA BANQUE POSTALE	500 000 €
25/02/2018	Achat colonnes	TEMACO	22 644 €
25/02/2018	Transport et location d'un crible avec chauffeur - 01/2018	E.V.A	6 203 €
22/02/2018	Fabrication et pose d'une porte blindée s/ déch Guipry	LA FORGE DE ST	2 012 €
27/02/2018	Fabrication et pose d'une porte blindée s/ déch Pipriac	LA FORGE DE ST	2 012 €
18/02/2018	Maintenance informatique - 2018	RBI	5 703 €
13/02/2018	Assistance et maintenance - 01/01 au 30/04/2018	STYX	3 504 €
11/03/2018	Réparations s/ TBU	EUROMASTER	6 163 €
18/01/2018	Signalétiques complémentaires (Pipriac, GF, Maure, Crevin, Guipry, Guichen)	ELEVEURS D'IDEE	2 978 €
06/02/2018	Transport et traitement brique plâtrière - 12/2017 (hors marché)	NETRA	5 760 €
05/03/2018	Plantations de végétaux s/ déch Pipriac	MARTINEL PAYSAG	2 771 €
06/03/2018	Maintenance préventive hydroéjecteur	ATLANTIQUE INDU	2 007 €

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend acte de ces décisions.